



Doc. 13055

10 octobre 2012

Garantir des soins appropriés aux enfants présentant des problèmes d'attention

Proposition de résolution

déposée par Mme Karin S. WOLDSETH et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa Recommandation 1562 (2002) « Contrôler le diagnostic et le traitement des enfants hyperactifs en Europe », l'Assemblée parlementaire avait fait état de sa préoccupation quant au nombre croissant d'enfants qui font l'objet d'un diagnostic de trouble de « déficience de l'attention/hyperactivité » (TDAH) ou d'anomalies comportementales associées. Or, le phénomène est encore plus répandu et problématique aujourd'hui.

L'Assemblée constate que, selon cette recommandation, la controverse entourant le TDAH porte non seulement sur le point de savoir s'il peut objectivement être décrit comme une anomalie ou une maladie, mais surtout s'il est justifié de traiter les enfants qui présentent de tels symptômes au moyen de psychostimulants ; et que les effets à long terme de ces substances, qui ne peuvent amener la guérison, n'ont jamais été prouvés.

L'Assemblée est alarmée par le fait que cette question n'ait pas été traitée de manière appropriée par le Comité des Ministres qui, alors, s'était fondé sur des informations trompeuses fournies par des psychiatres dont on a appris entre-temps qu'ils partagent des intérêts particuliers avec l'industrie pharmaceutique.

L'Assemblée observe que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, examinant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant dans plusieurs pays européens ces dernières années, a exprimé sa vive inquiétude au sujet de cas de diagnostic erroné de TDAH suivi de l'administration de substances psychostimulantes.

Elle observe par ailleurs que, dans plusieurs Etats membres, des méthodes ont été élaborées qui permettent d'aider effacement et sans médicament les enfants présentant des problèmes d'attention ou de comportement, mais que ces méthodes sont peu connues.

L'Assemblée recommande que la recherche sur les causes et les traitements actuels des symptômes qualifiés de TDAH fasse l'objet d'une étude, de manière à améliorer les méthodes et critères de diagnostic et d'identifier des traitements appropriés. En coopération avec le Groupe Pompidou, elle entend mettre à jour le rapport et la recommandation de 1999, aujourd'hui dépassés.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

WOLDSETH Karin S., Norvège, GDE
ANDERSEN Karin, Norvège, GUE
BACKMAN Þuriður, Islande, GUE
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, GDE
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, GDE
FROMMELT Doris, Liechtenstein, PPE/DC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HARUTYUNYAN Davit, Arménie, GDE
HAUGLI Håkon, Norvège, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MAKHMUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
PUSHKOV Alexey, Fédération de Russie, GDE
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
VAKSDAL Øyvind, Norvège, GDE
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
WALTER Robert, Royaume-Uni, GDE
WERNER Katrin, Allemagne, GUE
WURM Gisela, Autriche, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste